

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

# SPRAY CLEANER

# RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SPRAY CLEANER

UFI 8K3M-MFUM-500C-8EA1

Code du produit 112242E

mélange

Utilisation de la substance/du : Détergent pour l'entretien toutes surfaces

Type de substance Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

: Aucune information de dilution fournie

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

Restrictions d'emploi

recommandées

: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ecolab (Schweiz) GmbH

Kägenstrasse 10

CH-4153 Reinach, Suisse 061 466 94 66 (Suisse)

CH-CustomerService@ecolab.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +41225181383

+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: Numéro d'appel d'urgence : 145 (Suisse uniquement)

Centre Suisse d'information toxicologique: +41 (0)44 251 51 51

Date de 17.02.2023

Compilation/Révision

Version 2.3

### **RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

112242E 1/18

Aérosols, Catégorie 2 H223 H229

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H223 Aérosol inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur

toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50 °C/

122 °F.

# 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

# **RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	[%]
	No REACH	, ,	
3-Butoxy-2-propanol	5131-66-8	Irritation cutanée Catégorie 2; H315	>= 3 - < 5
	225-878-4	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	
	01-2119475527-28	-	
Ammoniaque	1336-21-6	Nota B Corrosion cutanée Catégorie 1B;	>= 0.5 - < 1
	215-647-6	H314	
	01-2119982985-14	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	
		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335 >= 5 %	
Cubatanaga ayaa limita a	l l'avaggition que la lique	de treveil :	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			

112242E 2 / 18

éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; H319 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 50 - 100 %	>= 5 - < 10
propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	Note U Gaz inflammables Catégorie 1; H220 Gaz sous pression	>= 5 - < 10
butane	106-97-8 01-2119474691-32	Note U, Nota C, Note S Gaz inflammables Catégorie 1; H220 Gaz sous pression	>= 5 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Traiter de façon symptomatique.

# **RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aérosols inflammables

112242E 3/18

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-

secouristes

: S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Le contenu est sous pression. Ne pas percer. Se laver les mains

soigneusement après manipulation. En cas de dysfonctionnement

mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du

produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après

manipulation.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

112242E 4 / 18

# **SPRAY CLEANER**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

 Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 40 °C

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et

essuyage

# RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS		Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
éthanol	64-17-5		VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Nation	nal Institute for Occupa	ational Safety and Health	·	
	INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles				
	SSc	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
			STEL	1,000 ppm 1,920 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Nation	nal Institute for Occupa	ational Safety and Health		
	INRS			he et de Sécurité pour la prév naladies professionnelles	ention des	
	SSc	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
propane	74-98-6	6	VME	1,000 ppm 1,800 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Nation	nal Institute for Occupa	ntional Safety and Health	·	
			STEL	4,000 ppm 7,200 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Nation	National Institute for Occupational Safety and Health			
butane 106-97-		-8	VME	800 ppm 1,900 mg/m3	CH SUVA	
			STEL	3,200 ppm 7,600 mg/m3	CH SUVA	
Ammoniaque	1336-21-6		VME	20 ppm 14 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	Nation	nal Institute for Occupa	ational Safety and Health		
	OSH A	Occupational Safety and Health Administration				
	SSc	Si la \	/ME a été respectée, i	l n'y a pas à craindre de lésior	ns du foetus.	
			STEL	40 ppm 28 mg/m3	CH SUVA	
Autres informations	NIOS H	National Institute for Occupational Safety and Health				
	OSH A	Occupational Safety and Health Administration				
	SSc	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				

112242E 5 / 18

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les

concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition

professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après

manipulation.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN

374)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du

corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoire ne peut pas être

écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou

des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire homologué EU

(89/656/EEC, (EU) 2016/425) et équipé d'un filtre de type :ABEK

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

#### RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Aérosol
Couleur : Incolore

Odeur : ammoniacale pH : 8.0 - 8.4, 100 %

Caractéristiques de la

particule

Evaluation : sans objet
Taille des particules : sans objet
Répartition de la taille des : sans objet

particules

Empoussiérage : sans objet
Surface spécifique : sans objet
Charge de : sans objet

112242E 6 / 18

# **SPRAY CLEANER**

surface/Potentiel zêta

Forme : sans objet
Crystallinité : sans objet
Traitement de surface : sans objet

/Revêtements

Point d'éclair : Non applicable

Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Point de fusion/point de : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

congélation

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

ou point : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
 Inflammabilité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
 Limite d'explosivité, : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité, supérieure

Limite d'explosivité,

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

inférieure

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité et / ou densité

relative

: 0.996 - 1.0

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: noctanol/eau (valeur log)

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'autoinflammabilité

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique : 1.004 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Chaleur de combustion : 11.98 kJ/g

COV (composés organiques

volatils)

: 34.96 %

# RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

112242E 7 / 18

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

#### RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: Contact avec les yeux

Contact avec la peau

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

112242E 8/18

# SPRAY CLEANER

germinales

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : 3-Butoxy-2-propanol DL50 Rat: 2,500 mg/kg

éthanol DL50 Rat: 10,470 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : éthanol 4 h CL50 Rat: 117 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

**Composants** 

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: 3-Butoxy-2-propanol DL50 Rat: 2,193 mg/kg

éthanol DL50 Lapin: 15,800 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : L'inhalation peut affecter le système nerveux central.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Vertiges, Somnolence

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

112242E 9 / 18

# **SPRAY CLEANER**

Autres informations : Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Composants** 

Toxicité pour les poissons : éthanol

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100

mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques.

: 3-Butoxy-2-propanol 48 h CE50: > 1,000 mg/l

éthanol

48 h CE50 Invertébré aquatique: 857 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit

Donnée non disponible

#### Composants

Biodégradabilité : 3-Butoxy-2-propanol

Résultat: Facilement biodégradable.

Ammoniaque

Résultat: Non applicable - inorganique

éthanol

Résultat: Facilement biodégradable.

propane

Résultat: Facilement biodégradable.

butane

Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

# 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

112242E 10 / 18

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours

d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agrée pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du

déchet et d'élimination appropriées en accord avec la

réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC)

et la réglementation locale.

# **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

112242E 11 / 18

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou : 1950

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : AÉROSOLS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 2

pour le transport

14.5 Dangers pour : non

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou : 1950

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : Aerosols, flammable

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 2.1

pour le transport

14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

**Transport maritime** (IMDG/IMO)

> 14.1 Numéro ONU ou : 1950

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : AEROSOLS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 2.1

pour le transport 14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport maritime en

: Not applicable. vrac conformément aux

instruments de l'OMI

# RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

: No

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement : 15 % ou plus mais moins de 30 %: Hydrocarbures aliphatiques

relatif aux détergents CE

648/2004

Seveso III: Directive AÉROSOLS INFLAMMABLES P3a

2012/18/UE du Parlement Seuil bas: 150 t européen et du Conseil Seuil haut: 500 t concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

112242E 12/18

#### Réglementation nationale

### Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Composés organiques

volatils

: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

34.96 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification	
Aérosols 2, H223	Méthode de calcul	

#### Texte complet pour phrase H

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

## Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et

112242E 13 / 18

prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition

scénario d'exposition: Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a

Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de

7.5 Kg

: Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des Eaux Usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et : Intérieur

112242E 14 / 18

# **SPRAY CLEANER**

mesures de gestion des

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure

1

1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

scénario d'exposition: Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

112242E 15 / 18

# SPRAY CLEANER

Catégorie de rejet dans

l'environnement

ERC8a

Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site

: 7.5 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

#### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

# Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

### Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

: Intérieur

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

112242E 16 / 18

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure

Protection de la peau voir section 8

Protection respiratoire voir section 8

scénario d'exposition: Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage

Life Cycle Stage Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

ERC8a l'environnement

Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

1

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de

Station municipale de traitement des eaux usées

Traitement des Eaux Usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Intérieur

Catégorie de procédé PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition 480 min

Conditions opératoires et

mesures de gestion des

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Vitesse de ventilation par heure Ventilation générale 1

Protection de la peau voir section 8

Protection respiratoire voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installationsindustrielles Catégorie de procédé

Durée d'exposition 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

Intérieur

risques

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Vitesse de ventilation par heure 1 Ventilation générale

Protection de la peau voir section 8

Protection respiratoire voir section 8

112242E 17 / 18

**SPRAY CLEANER** 

112242E 18 / 18